

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS,

Annonces, la ligne, 20 c.  
Réclamations, 30  
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et publiées, payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITTE, 6, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur, 30 fr.  
Six mois, 16  
Trois mois, 9  
Paris, 35 fr.  
Six mois, 18  
Trois mois, 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITTE, 6, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Janvier 1877.

## Chronique générale.

Le Message présidentiel qui sera adressé mardi aux deux Chambres, préparé par le cabinet tout entier, contiendra, assure-t-on, un exposé complet de la politique que le gouvernement se propose de suivre. Telle est l'affirmation de la plupart des journaux familiers de l'hôtel Beauvau. Faisons toutefois une exception pour le Temps, qui soutient de la façon la moins ambiguë qu'il n'y aura pas de Message à l'ouverture de la session.

Nous lisons d'autre part dans la Correspondance universelle :

« Il n'y aura pas de Message. Les ministres et le Maréchal-Président sont tombés d'accord qu'un pareil acte politique était complètement inutile. Le ministère, qui n'a que deux semaines à peine d'existence, avait, avant sa prise de possession, lu aux Chambres une déclaration contenant son programme et ses vues politiques. En l'état donc, un Message ne pourrait qu'être la redite ou la paraphrase de cette déclaration. »

Il se confirme que la prochaine session ne commencera réellement qu'en février. On se réunira le 9 et l'on tiendra le nombre de séances nécessaires pour constituer le bureau, après quoi il y aura une prorogation de quinze jours ou trois semaines, après lesquels les travaux commenceront. Le gouvernement présentera le budget de très-bonne heure et insistera pour que la Chambre en hâte l'examen.

Il y a deux hommes chez M. Jules Simon : le républicain « profondément républicain, » et le conservateur « profondément conservateur. » Malgré son habileté incontestable, il sera bien difficile au président du conseil de mettre d'accord ces deux natures « si profondément opposées. » Et ce qui doit rendre ses efforts pour arriver à ce résultat d'autant plus pénibles, ce sont les obsessions dont l'entourent ses amis politiques très-avides d'honneurs, de places et d'argent.

Les partis de la République trouvent que, malgré les coupes réglées de M. de Marcère, l'administration n'a pas été assez épurée, et demandent à son successeur une nouvelle hécatombe de préfets et de sous-préfets. Il paraît que M. Jules Simon, afin de jeter un peu de baume sur les blessures qu'il avait faites à de vieux compagnons d'armes dans la dernière bataille budgétaire, cède sur ce point, et que nous aurons avant le 10 janvier un nouveau mouvement préfectoral.

Maintenant, reste à savoir quel sera le plus ou moins d'importance de ce mouvement. Nous nous trouvons ici en présence de deux opinions contradictoires.

Les radicaux, qui voient toutes choses selon la nuance foncée de leurs lunettes, annoncent avec une satisfaction marquée des changements à radicaux.

On cite, parmi les nouveaux préfets choisis, M. Audoy, ancien préfet du 4 septembre, et MM. Poubelle et Amiard, préfets démissionnaires au 24 mai.

Suivant eux, M. Alexandre Rey, ancien rédacteur du Bien public, passerait, sur sa demande, de la préfecture du Var à celle de l'Hérault ; M. Buchot, préfet de la Manche, serait envoyé dans une préfecture moins importante du centre ; M. Colont, secrétaire général des Bouches-du-Rhône, soupçonné de bonapartisme, serait mis à la retraite ; enfin, le sous-préfet d'Arles serait remplacé par M. Desauls, ancien sous-préfet de la Défense nationale.

D'un autre côté, des correspondances semi-officielles assurent que M. le président du conseil n'est pas décidé à aller jusque-là. D'après leurs informations, tous ces noms

mis en avant par les journaux de la démocratie ne sont autre chose que l'expression d'un désir ou d'une espérance.

En attendant que le Journal officiel parle et nous fasse connaître jusqu'à quel point la condescendance ou la force de résistance de M. Jules Simon peut aller, l'antichambre du ministère de l'intérieur est toujours encombrée par une nuée de journalistes sans journaux, d'hommes de lettres sans éditeurs, qui protestent de leur dévouement à la République pour solliciter des préfectures et des sous-préfectures.

M. Méline, qui, pendant la maladie de M. Martel, gouverne et administre à l'hôtel de la place Vendôme, prépare de son côté un mouvement judiciaire. On assure que M. Cofinalli-Laprade, procureur de la République à Narbonne, ira à Avignon remplacer M. de Pellerin, avant que ne s'ouvre la période électorale nécessitée par l'annulation prononcée contre l'élection de l'honorable M. du Demaine.

Le travail qui se fait en ce moment à la chancellerie portera principalement, dit-on, sur les justices de paix.

Le mouvement préfectoral paraîtra dimanche à l'Officiel. Il comprendra 18 noms environ, et nous pouvons affirmer que, des candidats mis en avant, il n'a été question d'aucun.

Quant au mouvement des sous-préfets, des secrétaires-généraux et des conseillers de préfecture, qui sera assez important, le travail ne se fera qu'après que celui des préfets sera complètement élaboré.

On s'attend à d'assez nombreux changements parmi les maires dont le gouvernement s'est réservé la nomination, principalement dans les chefs-lieux de canton.

Le rapport du général Pourcel, relatif au projet de loi touchant la réorganisation de l'état-major, approuvé par la commission militaire, sera déposé mardi prochain sur le bureau du Sénat. M. le général Berthaut, ministre de la guerre, proposera à la Chambre haute de le faire figurer en tête de l'ordre du jour.

On dit que la commission des grâces va reprendre ses travaux dès l'ouverture de la session.

Cette commission est entrée en fonctions le 28 mai 1876. Depuis ce jour-là jusqu'au 31 décembre 1876, elle a examiné 1,821 dossiers, et soumis au Président de la République, sur ce nombre, 983 propositions de grâces, commutations ou réductions de peine.

Le Président de la République en a accueilli 926 et va statuer sur les 57 qui restent à examiner.

La commission a rejeté 700 pourvois, savoir : 295 à raison des faits qui avaient motivé la condamnation ; 497 à raison des antécédents judiciaires des condamnés ; 208 parce que les signataires des pourvois avaient été l'objet de plaintes pour leur conduite en

Il y a eu 138 ajournements motivés par la nécessité d'un supplément d'enquête.

La commission va avoir environ deux cents nouveaux dossiers à vérifier, et certainement de cet examen il sortira un certain nombre de grâces entières et de commutations de peine.

Cela suffira-t-il à fermer la bouche à ceux qui depuis l'avènement de la République n'ont cessé de crier : Amnistie ! Amnistie ! C'est peu probable, car il se confirme déjà que les députés radicaux présenteront à la rentrée une nouvelle proposition d'amnistie pleine et entière. On va même jusqu'à dire que cette fois M. Gambetta interviendra dans le débat.

On annonce que M. de Falloux travaille en ce moment à ses mémoires. Il s'agit d'une

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### L'ESCLAVE ROMAIN.

(Suite et fin.)

Il développa alors à Arvins le plan des esclaves. C'était à Rome même que la révolte devait éclater. L'ordre était de livrer la ville aux flammes, et d'égorger tout ce que le feu aurait épargné.

L'enfant écouta avec une joie farouche ces détails qui promettaient une pleine satisfaction à sa haine.

Élevé dans les idées de sa nation, il croyait fermement que ces sanglants sacrifices devaient réjouir les mânes de Norva.

Faire couler le sang romain, c'était donc prouver sa tendresse à la morte ; il ne voyait pas dans la vengeance une joie personnelle, mais un devoir et une sainte expiation !

La pensée de satisfaire ainsi aux mânes de sa mère lui rendit des forces ; il refoula en lui sa douleur et attendit avec impatience le signal.

Il fut enfin donné ; les esclaves s'élançèrent sur le Forum des torches à la main ; mais les consuls

avaient été avertis ; des mesures étaient prises, et les révoltés se virent presque aussitôt entourés.

La plupart jetèrent leurs armes et cherchèrent leur salut dans la fuite.

Quelques Germains et quelques Celtes, parmi lesquels se trouvaient Morgan et Arvins, essayèrent seuls de résister.

Ecrasés par le nombre, tous tombèrent frappés par devant, et entourés de cadavres ennemis.

Morgan et Arvins furent relevés mourants de cette sanglante couche.

Comme on espérait obtenir d'eux quelque utile révélation, ils furent déposés dans des cachots séparés, où l'on pansa leurs blessures.

Tous deux revinrent à la vie ; mais l'interrogatoire ni les tortures ne leur firent trahir leurs complices.

Les bourreaux durent s'avouer vaincus, et les deux Armoricains furent jetés dans la prison commune où l'on déposait les victimes destinées aux bêtes.

Lorsqu'Arvins et Morgan se revirent, ils se tendirent la main sans se parler, et s'assirent l'un près de l'autre.

Tous deux avaient été trompés dans leur dernier espoir, et ils allaient mourir vaincus !

Il y eut un assez long silence.

— Ma mère ne sera pas vengée ! dit enfin Arvins d'un air sombre.

— Nos dieux ne l'ont pas voulu, répondit Morgan.

— Qu'est-ce donc que les dieux ? répliqua amèrement le fils de Norva. Ils ne peuvent ni nous défendre au foyer, ni nous protéger dans l'esclavage ; pourquoi les adorons-nous, s'ils manquent de puissance ? et s'ils en ont, pourquoi nous abandonnent-ils ? Les dieux de Rome sont les seuls vrais ; car ils sont les seuls qui conservent les libertés.

— Invoquons-les alors, dit Morgan dédaigneusement. Crois-tu qu'ils entendent la voix d'un esclave ? Ils n'accorderont leurs faveurs qu'aux maîtres ; pour nous, qu'ils livrent aux Romains, ce ne sont pas des dieux, mais des ennemis.

— Ainsi, reprit le jeune Celte, le monde entier n'existera désormais que pour être la bête de somme d'une seule ville. Oh ! pourquoi n'âtre alors ? Pourquoi ne pas égorger par pitié l'enfant qui ouvre ses yeux à la lumière du jour ? Quel mauvais génie a donc fait la terre, si elle doit être pour jamais abandonnée à l'injustice et à la servitude ?

— Le règne de la paix et de la liberté approche, dit une voix douce.

— Arvins, étonné, releva la tête. c'était Nafel.

— Vous ici ! s'écria-t-il. Avez-vous donc aussi conspiré contre les oppresseurs ?

— Non, répondit l'Arménien ; ils m'ont condamné aux bêtes uniquement parce que j'adore

un dieu tel que que vous le désiriez tout-à-l'heure.

— Que voulez-vous dire ?

— Je suis chrétien. Arvins regarda Nafel avec curiosité. Il avait plusieurs fois entendu prononcer ce nom de chrétien avec mépris ; c'était, disait-on, la religion des criminels et des misérables ; une fable venue de Judée, et qui avait séduit les derniers du peuple, comme tout ce qui est nouveau.

— Si ton dieu est bon, dit le fils de Norva, il est donc sans puissance, puisqu'il vous abandonne à vos ennemis ?

— Mon dieu m'aime, répondit Nafel ; il veut se servir de moi pour soutenir sa loi. Chaque fidèle qui meurt féconde de son sang la croyance nouvelle. A force de voir tomber des martyrs en les entendant crier : Je suis chrétien ! on se demandera ce que signifie ce mot qui apprend aux hommes à mourir sans regret et en pardonnant à leurs bourreaux.

— Et que veut-il dire ? demanda Arvins.

— Il veut dire que l'on croit au seul vrai Dieu, à celui qui a fait la terre pour les hommes, et les hommes pour qu'ils vivent comme des frères. Toutes les fausses divinités, qui se partagent maintenant l'adoration, tomberont bientôt ; car elles ne sont que les symboles des passions humaines ; il ne restera que le Dieu qui est à tous comme le soleil.

— Et qu'ordonne sa loi ? demanda Arvins.

œuvre de longue haleine, puisque l'académicien en est aujourd'hui à son dixième volume, qui sera le dernier.

On lit dans la *Semaine catholique* de Lyon :  
Un de nos aumôniers titulaires de l'armée de Lyon, M. l'abbé Flandrin, a reçu, il y a quelques jours, une somme de 400 fr. avec cette lettre :

« Monsieur l'aumônier,  
» Permettez à un groupe d'officiers de venir vous offrir ces 400 fr. pour subvenir aux frais d'installation de l'aumônerie militaire que vous dirigez avec tant de zèle.  
» Veuillez agréer, monsieur l'aumônier, l'assurance de nos sentiments respectueux.  
» Un groupe d'officiers. »

#### L'ANCIEN JOURNALISME.

Les détails suivants, sur le chiffre exact des journaux sous la Révolution et la première République, ont été puisés aux sources les plus certaines :

En 1789, il paraît 150 journaux.
En 1790 — 140 —
En 1791 — 85 —
En 1792 — 60 —
En 1793 — 50 —
En 1794 — 40 —

A partir de 93, la presse décroît d'une manière sensible, cependant il faut la suivre pas à pas jusqu'à la fin du siècle :

En 1795, il paraît 35 journaux.
En 1796 — 35 —
En 1797 — 35 —
En 1798 — 17 —
En 1799 — 26 —

Enfin, en 1800, il ne reste plus que sept journaux.

#### L'OURAGAN DU 1<sup>er</sup> JANVIER.

Une tempête d'une violence extrême a éclaté, dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, sur nos côtes de l'Ouest, et a interrompu les relations entre la France et l'Angleterre.

Les premières nouvelles reçues par le télégraphe sont navrantes.

Voici ce que disent les dépêches :

A Douvres, la toiture de l'embarcadere maritime a été enlevée par le vent.

A Dunkerque, plusieurs bâtiments sont en danger dans le port et les bassins. Les navires s'entrechoquent et se font de mutuelles avaries. En ville, il y a des débris de toitures et de cheminées partout. Le vent est d'une force extraordinaire.

A Boulogne, la bourrasque s'est abattue ce matin. Les tuiles volaient de tous côtés ; les cheminées étaient renversées. Une femme, qui passait rue Neuve-Chaussée, a eu l'oreille droite emportée par une tuile.

Malgré la bourrasque, le thermomètre s'est maintenu à l'in croyable température de 12 degrés au-dessus de zéro.

La liberté et la fraternité entre les hommes ; le bonheur de tous et le dévouement de chacun. Les plus saints, à ses yeux, ne sont pas les heureux, mais ceux qui souffrent. Elle vient pour détruire la violence et briser les fers, non par la révolte, mais par la persuasion. Un jour arrivera, et il n'est pas loin peut-être, où l'égalité des hommes sera proclamée ; car le christianisme, ce n'est pas seulement une croyance, c'est la loi humaine, l'esprit de l'avenir ; c'est une nouvelle ère annoncée au monde.

— Et nous ne la verrons pas, dit le fils de Norva.

— Qu'importe ? la terre n'est qu'un lieu de passage. Même réformée par la loi du Christ, elle sera seulement l'ombre d'un monde meilleur, où chacun sera récompensé selon ses œuvres.

— Et qui nous ouvre ce monde ? demanda Arvins.

— La mort ! répondit Nafel.

Arvins garda un instant le silence. Les paroles de l'Arménien l'avaient profondément ému.

Il apercevait des éclats d'une lumière inattendue et entrevoyait mille horizons nouveaux.

Jamais idée si grande, si belle, si consolante, n'avait été offerte à son esprit.

Il comparait cette religion, fondée sur l'équité et l'amour, aux barbares enseignements de Morgan, et l'impuissance de ses dieux qui le laissaient sans consolations dans son abîme, à la générosité de

A Lorient, la tempête est épouvantable. Elle ne peut être comparée qu'à celle de ces jours derniers. Le trois-mâts *Jeanne-d'Arc*, de Bordeaux, est échoué sur les vases.

L'endigage du port de commerce est démolé. Les bateaux sont jetés à quai par les coups de vent. L'établissement des bains est emporté. Il n'en reste pas une planche.

L'établissement Goubet est très-compromis. Plusieurs maisons de la nouvelle ville sont submergées par les paquets de mer. Les pertes sont considérables. Le vent d'Ouest souffle toujours. Il y a des sinistres à craindre.

A Sarzeau, la mer a noyé des douaniers, démolé des maisons, envahi des villages et enlevé des bâtiments.

On mande de Locmaria que les falaises sont menacées, et que deux villages des environs courent le risque d'être détruits.

Le préfet a immédiatement pris toutes les mesures réclamées par les circonstances et demandé des secours.

A Vannes, l'eau a envahi plusieurs maisons ; plusieurs douaniers ont été noyés.

A Cherbourg, une embarcation montée par trois hommes, nommés Polydore, patron du canot des Constructions navales, Aubry et Parmentier, ouvriers du port, est partie pour la pêche, bien qu'on eût en quelque sorte avisé le port d'un grain probable.

Ils ont chaviré en rade à une heure du matin.

On a d'abord cru qu'ils avaient été emportés au large. Mais maintenant leur perte est certaine. Ni l'embarcation, ni les cadavres n'ont pu encore être retrouvés.

La pluie et le vent S.-S.-O. continuent à s'entretenir avec violence.

Au Havre, les rues de la ville ont été pendant trois heures impraticables ; de tous côtés les tuiles, les ardoises, les cheminées pleuvaient avec un grand fracas. La mer atteignait le niveau des quais et soulevait les ponts. Les rues de Saint-François, qui se trouvent en contre-bas des quais, étaient transformées en autant de canaux. Des murs ont été renversés. Le parc aux huîtres de Sainte-Adresse a été complètement dévasté par les eaux. La plaine de l'Eure a été submergée en plusieurs parties, et les habitants ont dû s'enfuir de leurs maisons. Plusieurs navires qui se trouvaient dans le port, ballottés par la force du vent, ont rompu leurs amarres et éprouvé des avaries notables.

Le brick français *Victoire-Apolline*, venant de Saint-Malo, a failli périr à l'entrée du port.

Le *Journal de Rouen* rapporte que cette ville a également beaucoup souffert de l'ouragan. Grands dégâts matériels.

A Nantes, ainsi que nous le disions hier, la tempête s'est fait violemment sentir ; de mémoire de marin, la Loire n'avait été aussi agitée à Saint-Nazaire ; le bateau remorqueur *Auguste Gache* a coulé ; l'équipage a pu être sauvé. Le brick *Entreprise*, chargé pour la Martinique, a été poussé à la côte où il s'est échoué.

celui des chrétiens, qui, pour le dédommager de la vie, lui montrait au-delà du tombeau une existence éternelle où le règne de l'équité commençait.

— Ainsi, reprit-il après une longue réflexion, ta croyance, Nafel, établit ici-bas une loi de justice et de vérité, et comme toute œuvre humaine est imparfaite, elle promet une autre vie où les iniquités seront réparées, les coupables punis, et les affligés consolés. Là, se trouvera dans toute sa perfection ce que la loi du Christ ne peut établir qu'imparfaitement parmi les hommes, et l'existence du ciel continuera et redressera l'existence de la terre.

— Oui, dit l'Arménien, et c'est à nous autres qui avons connu la vérité de la confesser en face de tous, et d'annoncer, en tombant dans le cirque, cette bonne nouvelle au genre humain.

— Nafel ! s'écria Arvins en se levant, je veux mourir chrétien !

#### VIII.

Quelques jours après, des écriteaux suspendus à tous les édifices publics annonçaient le spectacle donné par l'empereur au peuple romain.

La foule se précipitait vers le cirque et envahissait insensiblement les gradins comme une marée montante.

Des esclaves, le râteau à la main, égalisaient l'arène poudreuse, tandis que les bestiaires, tête

De Bordeaux, on signale les mêmes désordres atmosphériques. Aucun sinistre n'était encore connu lundi soir à l'embouchure de la Garonne.

On écrit de Guérande :

Quelle affreuse nuit, quelle tempête et quels désastres ! Au point du jour, j'ai aperçu une partie de la presqu'île guérandaise submergée. J'ai voulu vous rendre compte de ce qui s'était passé. — Jamais la mer n'avait atteint une pareille hauteur depuis cinquante-deux ans, ni montré une pareille fureur. Les digues sont crévées sur un grand nombre de points ; les marais salants sont envahis ; les chemins convertis en torrents ; une partie des terrassements du chemin de fer détruits. Toutes les parties basses des dunes d'Escoubiac sont inondées et les pins dans l'eau.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

L'élection pour le renouvellement partiel des juges au Tribunal de Commerce aura lieu, conformément à l'arrêté préfectoral, samedi 6 janvier, dans la salle du conseil du Tribunal de Commerce de Saumur.

Le scrutin sera ouvert à 9 heures du matin et clos à 5 heures du soir.

MM. les notables commerçants de l'arrondissement de Saumur sont invités à voter, afin que l'élection puisse être faite en une seule fois et afin d'éviter un second tour de scrutin pour le samedi suivant, 13 janvier, puisque, aux termes de la loi, nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Les juges dont les pouvoirs sont expirés sont :

MM. Ernest THOREAU, président, et Charles JAGOT, juge, non rééligibles.

MM. Eugène LAMBERT, juge, Henri FRAUCIER, juge suppléant, et Prosper REGNARD, juge suppléant, rééligibles.

##### CHAMBRE CONSULTATIVE DES ARTS ET MANUFACTURES.

Les élections pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur auront lieu demain samedi 6 janvier 1877, de 11 heures à 4 heures, dans le local du Tribunal civil de Saumur.

Membres sortants : MM. LAMBERT-LESAGE, CHIVERT, Jules MULOY et Louis DUVAU, tous rééligibles.

##### CHAMBRE DE COMMERCE.

La Chambre de Commerce d'Angers rappelle à MM. les notables du département de Maine-et-Loire que les élections pour le renouvellement partiel de ses membres auront lieu le samedi 6 janvier courant.

Les membres sortants sont :

MM. Max RICHARD, MONTREUX, DOUE. Tous les trois sont rééligibles.

ne et vêtus seulement de leurs tuniques sans manches, se promenaient lentement devant les cages.

Les condamnés furent amenés ; ils étaient près de deux cents.

Au premier rang marchaient Nafel et Arvins. Morgan les suivait le front levé et l'œil tranquille.

En passant devant la loge de l'empereur, tous s'inclinèrent en répétant, selon l'usage :

— César ! ceux qui vont mourir te saluent !

Ils arrivèrent au milieu du cirque où on les débarrassa de leurs liens ; puis les licteurs se retirèrent avec les esclaves et les bestiaires.

Il y eut alors un grand silence d'attente : toutes les têtes s'étaient avancées, tous les yeux se tenaient fixés sur l'arène !

Dans ce moment, Nafel prit la main d'Arvins, et d'une voix forte :

— Romains ! s'écria-t-il, le Dieu des chrétiens est le seul vrai Dieu ; moi et cet enfant, nous mourons en confessant son nom.

Il n'avait point achevé qu'on entendit mille rugissements s'élever à la fois ; toutes les cages venaient d'être ouvertes et les bêtes s'élançaient dans l'arène !

La plupart des condamnés se dispersèrent ; Arvins et Nafel tombèrent à genoux, les mains levées vers le ciel.

Alors commença une mêlée horrible ! Mais la poussière qui s'élevait ne tarda pas à l'envelopper

On lit dans le *Mouvement financier* :

« La commission parlementaire des chemins de fer n'est pas favorable au projet de fusion des lignes du Sud-Ouest avec la Compagnie d'Orléans. Elle semblait le septième moment disposée à constituer le septième réseau ; puis, cette solution lui paraissant, après examen, insuffisante, elle se réserve, en attendant que surgisse une combinaison meilleure. »

» Elle ne repousse pas, d'ailleurs, formellement la convention d'Orléans, à laquelle elle reviendrait, faute de mieux. »

On lit dans le *Patriote* :

« Nous avons le plaisir d'apprendre que M<sup>lle</sup> Leroyer de Chantepie vient d'obtenir, au 16<sup>e</sup> concours poétique de Bordeaux (vers et prose), un 2<sup>e</sup> prix consistant en une médaille d'argent, pour le manuscrit d'une nouvelle fantaisiste intitulée *Mazurie*. Cette distinction n'étonnera pas ceux qui connaissent la longue suite des succès littéraires remportés par le gracieux talent de notre compatriote. »

Les anciens lecteurs de l'*Echo Saumurois* se rappellent sans doute que ce journal a été l'un des premiers à publier en feuilleton les diverses productions de M<sup>lle</sup> Leroyer de Chantepie, à l'époque de ses débuts littéraires.

L'année 1877 sera très-intéressante au point de vue astronomique. Nous assisterons à deux éclipses totales de lune : la première le 27 janvier et la seconde le 23 août. Cette dernière sera entièrement visible. On verra la lune entrer dans l'ombre de la terre, et y séjourner et en sortir progressivement. Le 27 janvier, au contraire, la lune sera entièrement cachée lorsqu'elle montera au-dessus de l'horizon.

Il y aura en outre trois éclipses partielles de soleil, qui ne pourront être observées dans notre hémisphère.

Il faut ajouter à ces phénomènes célestes le retour de la comète, dont la période est de sept années et qui ne nous a pas visités depuis l'automne de 1870.

Après avoir passé au-delà de l'orbite de Jupiter, cet intéressant corps céleste s'approche en ce moment de nous. Il pénétrera au-delà de l'orbite de Mars, à moins qu'il n'ait fait de ces mauvaises rencontres auxquelles les comètes sont exposées.

Le froid ne nous a point encore atteints. Mais il ne faut pas se hâter d'en conclure qu'il soit éloigné. Il est bon, en effet, de remarquer que le maximum de froid tombe généralement dans le mois de janvier, qu'il doit reculer lentement, d'un jour à moyenne d'année en année.

En effet, dit le *Temps*, le point de l'orbite où la terre se trouve le plus près possible du soleil se déplace lui-même très-lentement.

Après avoir été dans les premiers jours de décembre, il tombe maintenant le 1<sup>er</sup> janvier.

On ne saurait admettre, toutes choses

comme un nuage ; on entrevit seulement des formes qui fuyaient ; on entendit des cris, de longs mugissements, puis insensiblement tout s'éteignit et quand le nuage fut dissipé, on n'aperçut que les ours, les tigres et les lions accroupis ventre dans le sang, et qui achevaient de ronger des cadavres.

(Magasin pittoresque, tome VIII.)

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, sous la DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MERCREDI 10 janvier 1877.

Avec le concours de M. CHAVANNES

#### UN ROMAN

D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

Comédie en 5 actes et 7 tableaux, par Octave Feuillet, de l'Académie française.

M. CHAVANNES remplira le rôle de Maxime Oudin. Vu son importance et sa longueur, cette pièce sera jouée seule.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. TROUPE, rue de la Comédie.

égales d'ailleurs, qu'une modification aussi importante soit sans influence sur la succession des saisons.

**Poitiers.** — Il y a environ six mois, un des bons ouvriers de MM. Léon, dont la conduite n'avait jamais donné lieu à aucun reproche, marié et père de famille, avait été mordu par son chien. Il s'imagina que cet animal était enragé, bien qu'il n'en fût rien, et à partir de ce moment, en proie à cette idée fixe, il commença à donner des signes évidents d'un dérangement d'esprit.

Mardi, vers deux heures de l'après-midi, dans un accès de folie subite, il brisa tout le mobilier qui se trouvait chez lui, et après avoir menacé de tuer tout le monde, jusqu'à sa femme et ses enfants, il descendit dans la rue en criant au miracle, et que la fin du monde était arrivée !

Cet homme est excessivement fort et vigoureux et il ne fallut pas moins de six ou sept hommes pour le maintenir, et encore ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on put y parvenir. Il ne cessait de vociférer et on craignait qu'il ne se livrât à quelque acte fâcheux.

On le conduisit au bureau de police et plus de deux cents personnes suivaient ce triste cortège. La vue de la foule ne faisait que le surexciter et il était arrivé à la dernière limite de la fureur et de l'égarément. Il hurlait, trépidait, frappait de droite et de gauche, en un mot, ce n'était plus un homme, mais une véritable bête féroce.

M. Ducoux, appelé aussitôt, ne put que constater que le malheureux était en proie à une fièvre chaude, arrivée à son dernier degré d'intensité. On voulut transporter ce malheureux insensé à l'hospice, mais comment opérer ce transport ? On eut toutes les peines du monde à le lier sur un brancard, et, malgré ses vociférations, il fut porté dans cet état à l'hospice des aliénés, où on lui donna tous les soins que nécessitait son état.

Toutes ces différentes scènes n'avaient pas cessé d'attirer la foule, qui a voulu suivre jusqu'au bout ce triste et pénible spectacle.

(Journal de la Vienne.)

#### PROBABILITÉS DU TEMPS POUR LE MOIS DE JANVIER.

Les conditions astronomiques étant presque les mêmes, cet hiver, qu'en 1865 et 1875, nous avons annoncé, dans nos prévisions pour le mois de décembre, que cette saison serait moins rigoureuse que l'an dernier sur la France et sur les pays voisins ; qu'elle présenterait un temps mixte, accidenté, plutôt humide, agité, tempéré dans l'ensemble, que sec, calme et froid, avec ciel souvent couvert ou brumeux ; bourrasques violentes et crues d'eau à la suite. C'est ce qui a lieu jusqu'à présent.

Les éléments astronomiques changeant peu, nous croyons pouvoir affirmer que les mois de janvier, février et mars présenteront à peu près les mêmes caractères ; à part quelques gelées intermittentes, faibles ou moyennes, peu persistantes, qui se produiront principalement après les neiges de la lune et vers les lunestices. La température sera relativement plus basse à certaines époques de février et mars qu'en décembre et janvier.

Des tourbillons ou bourrasques aborderont l'Irlande vers le 29 décembre (lunestice boreal, périgée) ; le 4 (neige ascendant) ; le 11 (lunestice austral) ; le 17 (neige ascendant) ; le 25 (lunestice boreal). Ces tourbillons s'étendront progressivement, les jours suivants, par zones concentriques, d'abord sur l'Angleterre, l'Ouest et le Nord-Ouest de la France ; ensuite le Nord, le Centre et le Sud-Ouest, y compris les pays limitrophes, puis après sur le Nord-Est, l'Est et le Midi, enfin sur le Sud-Est, la Lombardie et le golfe de Gènes. Les perturbations persisteront pendant quelques jours sur les mêmes contrées, jusqu'après le passage complet des tourbillons.

Par suite, les périodes du 30 décembre au 6 janvier, du 12 au 16, du 18 au 22 et du 25 au 31, présenteront un temps accidenté sur la France et sur les pays voisins, avec coups de vent, pluie, brume ou neige, suivant les contrées ou l'altitude, principalement la première et les deux dernières périodes, et particulièrement sur la zone septentrionale et sur la zone centrale.

Gros temps sur mer pendant les périodes mises entre guillemets et surtout celles précédées du signe moins (-). Quelques éclair-

cies se produiront entre et durant les périodes critiques, notamment sur le Sud-Ouest, le Midi et le Sud-Est, avec gelées intermittentes, faibles ou moyennes, peu persistantes, principalement après les neiges de la lune, vers les lunestices et vers l'apogée (résultante faible). Neige probable sur les points culminants, vers les 12, 15, 18, 21. Crues d'eau après les lunestices et les neiges (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> dizaines).

Tonneins, 25 décembre 1870.

Nick (L. d'A...)

#### Théâtre de Saumur.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. Chavannes une dépêche nous informant que la représentation annoncée pour lundi prochain, jour du bal donné à Tours par M. le général du Barail, est remise au MERCREDI suivant, 10 janvier.

#### Faits divers.

Henri Monnier, qui a rendu célèbre en France le type de *Joseph Prudhomme*, et qui fut, en même temps que comédien d'éclat, peintre caricaturiste et écrivain distingué, est mort avant-hier à l'âge de 77 ans.

L'enquête sur l'incendie du théâtre de Brooklyn (Etats-Unis) est terminée. Il résulte des conclusions du rapport que le nombre des victimes est évalué à 336.

Un train allant de Bordeaux à Marseille emportait, il y a quelques jours, un wagon contenant quatre-vingt caisses renfermant chacune 500 fr. en monnaie de billon et formant une somme de 40,000 fr.

Pendant le trajet, l'une des caisses disparut. Le vol n'a pu être commis en gare de Marseille, puisque à l'arrivée du train on a constaté que le wagon était plombé.

La caisse pesait 50 kilogrammes, et on s'explique difficilement un pareil vol.

On lit dans le *Nouvelliste de Rouen* :

L'année vient de finir, à Rouen, par un sinistre financier, qui a causé dans notre ville une vive émotion. La maison de banque Lachaussee, Demoulin, Payen et C<sup>ie</sup> cessait lundi ses paiements vers trois heures de l'après-midi.

Le bruit s'en répandait rapidement à la Bourse et des groupes stationnaient devant les bureaux de la rue Jeanne-d'Arc. Vers six heures, le tribunal de commerce déclarait d'office la faillite. M. Alfred Pimont, nommé juge commissaire, et M. Fauconnet, agréé, se transportaient dans les bureaux et prenaient toutes les mesures conservatrices que la situation commandait.

Pendant toute la soirée, la foule se pressait aux abords de la maison de la rue Jeanne-d'Arc gardée par deux sentinelles. La maison de banque Lachaussee, Demoulin, Payen et C<sup>ie</sup> faisait de nombreuses affaires avec le petit commerce.

Le capital social y compris l'apport des gérants était de 2 millions. Les prévisions les moins pessimistes portent le passif à près de 5 millions.

On cite dans l'Eure et la Seine-Inférieure plusieurs maisons qui seraient fortement atteintes par ce désastre.

Les embarras de la banque Lachaussee, Demoulin, Payen et C<sup>ie</sup> remonteraient à plusieurs années.

On écrit de Dantzick, le 26 décembre, à la *Volkzeitung* de Cologne, qu'un soldat est mort de froid en montant la garde dans la nuit du 24 au 25 décembre.

Voici quelques détails empruntés à divers journaux sur l'immense incendie qui a détruit, à Saint-Denis, la fabrique de bougies de MM. Buiet et Delapéchié, et non pas, comme on le croyait, la fabrique de pianos de MM. Pleyel et Wolf, qui se trouve à côté et qui a pu être préservée.

Les pompiers, les soldats et les habitants

des localités environnantes ont multiplié leurs efforts. A cinq heures, tout danger avait disparu pour les bâtiments voisins ; mais tous les ateliers : la savonnerie, le moulage, la coulerie, étaient détruits.

Pendant toute la journée, les trente pompes ont continué à fonctionner.

Les pertes sont considérables et évaluées à 1,400,000 fr.

Plus de 400,000 fr. de stéarine ont été la proie des flammes sans compter d'autres matières premières. Tout est assuré. 250 ouvriers sont sans ouvrage.

Plusieurs pompiers, soldats et ouvriers qui ont concouru au sauvetage ont été brûlés au visage et aux mains par des éclaboussures de graisse bouillante. Deux pompiers seulement sont sérieusement brûlés, ainsi qu'un gendarme qui est tombé dans un amas de stéarine fondue.

Aujourd'hui, au milieu des ruines fumantes, on aperçoit brisées, tordues, calcinées, les machines à vapeur de l'usine, les chaudières, les moules à cire, les échafauds, etc., etc., qui gisent sur le sol encore imprégné de graisse et de cire fondues, dont l'odeur se répand au loin.

**Une histoire de chat.** — Un de nos abonnés des environs de Tours, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, nous raconte un fait qui vient à l'appui des dires de ceux qui prétendent que le chat, loin d'être ingrat et infidèle, est susceptible d'affection et de reconnaissance à l'égard de ses maîtres.

Cet abonné possède un angora, un de ces beaux matous décrits si amoureusement par leur chantre inspiré, Champfleury, dans son livre *les Chats*. Cet angora disparut un jour. Il n'avait pas quitté volontairement une maison où il était choyé, fêté, et grassement nourri ; un ravisseur s'était emparé de lui.

Plusieurs mois se passent. On avait peut-être oublié l'absent, lorsqu'il y a quelques jours on l'entendit pousser des miaulements plaintifs. On court lui ouvrir.

Jugez de la joie avec laquelle fut accueilli l'enfant perdu et comme il fut accablé de caresses, qu'il rendit d'ailleurs avec des manifestations non équivoques de la satisfaction qu'il avait de revoir ses maîtres et de rentrer au logis !

Une petite enquête, faite par le propriétaire, établit que notre matou avait été emporté à Paris ; Les ravisseurs avaient eu le plus grand soin de lui. Il n'avait pas souffert pendant sa captivité ; il n'avait pas trop l'air d'un chat qui a éprouvé des privations. Son poil était propre, lustré et brillant. Enfin il avait de tous points une bonne physionomie de chat gâté.

Cependant, si bien traité qu'il fut, l'ennui l'avait pris, le chagrin lui avait fait fuir sa prison dorée et il était revenu à ses premiers maîtres faisant le gros dos et clignotant, d'un air tendre, ses gros yeux glauques et ronds. A tous il prodigua des caresses significatives.

Qu'on dise après cela que les chats sont des animaux ne s'attachant qu'à la maison et non aux hôtes qui l'habitent ! Notre abonné vous répondra que vous calomniez ces bons félins fourrés dont son angora est un des plus beaux spécimens.

**Découverte d'une broderie de Marie-Antoinette.** — L'Akhbar raconte que, dans l'inventaire de la succession de M<sup>me</sup> veuve Brémontier-Desgenettes, décédée récemment à Alger, figure un portefeuille ayant une valeur historique.

Dans l'inventaire figure un objet auquel M<sup>me</sup> Brémontier attachait naturellement un grand prix.

Dufriche de Valazé, lors de son arrestation, occupa à la Conciergerie le cachot que venait de quitter Marie-Antoinette. Dans une cravasse du mur, il trouva, parfaitement dissimulé, un portefeuille contenant une broderie à la main, inachevée, et quelques notes qui ne pouvaient laisser aucun doute sur l'origine de ces objets.

Pendant sa courte détention, le girondin écrivit sa défense, et, pour la soustraire aux perquisitions de ses geôliers, il mettait son manuscrit dans le portefeuille de la reine, qu'il continuait à tenir caché où il l'avait découvert. Quand Dufriche de Valazé fut enlevé de son cachot pour être conduit devant le tribunal, où il se tua en entendant

prononcer sa condamnation, le portefeuille resta dans sa cachette.

Retrouvé peu de temps après, il fut rendu à la famille du malheureux girondin, qui le fit imprimer en 1795. L'exemplaire que nous avons sous les yeux porte l'indication de sa découverte.

C'est le portefeuille de Marie-Antoinette et la broderie inachevée que faisait la malheureuse reine dans son cachot, que M<sup>me</sup> Brémontier-Desgenettes a légués en mourant à ses petits-enfants.

Ce portefeuille est lui-même un objet d'art. En satin blanc, orné de broderies en soie de couleur sur toutes les faces et dans l'intérieur, il contient, en outre d'un attribut et de l'inscription mal orthographiée : « Pensée à Elle, » deux peintures sur soie, genre Boucher, attribuées à Leclair des Gobelins, mort en 1820. Ces deux peintures en médaillon représentent : l'une une déclaration d'amour ; l'autre la reine jouant dans un parc avec le petit dauphin et un autre jeune seigneur.

La broderie que faisait Marie-Antoinette est une guirlande au plumetis sur une bande en mousseline, appliquée sur un ruban en taffetas. La dernière aiguillée de fil qu'ait touchée la reine est encore après.

Un brave homme des environs descendait d'un omnibus de chemin de fer ; n'attendant pas l'arrêt complet du véhicule, son pied se posa à faux sur le trottoir, où il se laissa choir de tout son long.

Le conducteur alarmé se précipita alors de son siège, et relevant le tombé, lui dit :

— Vous n'avez pas de mal ?

— Non, répondit l'autre, je n'ai qu'un sac de nuit.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

Depuis quelque temps nous avons cru devoir appeler l'attention des malades sur les remarquables propriétés des *capsules de Goudron de Guyot* dans les cas de rhume, bronchite, catarre, phthisie, ou autres affections des bronches et des poumons. Une chose nous a frappé, c'est que la plupart des personnes venant à notre pharmacie, pour nous demander ce produit, n'ont pas retenu le nom du médicament et le désignent sous le nom de pilules, globules et même pastilles. Lorsqu'on s'adresse directement à notre maison, il nous est facile de rectifier la mémoire de l'acheteur, mais il peut n'en pas être ainsi lorsqu'on se présente dans une autre pharmacie, et cela peut prêter à de fâcheuses confusions.

Nous prions donc les acheteurs de vouloir bien remarquer et se rappeler le nom du médicament : *Capsules de Goudron de Guyot*. De plus, pour éviter toute erreur, on voudra bien se souvenir que notre signature Guyot est imprimée en trois couleurs sur l'étiquette de chaque flacon.

Dépôt à Saumur, pharmacies Besson, Perdriau, et dans la plupart des pharmacies.

#### Chronique Financière.

Bourse du 4 janvier 1877.

Le mouvement de hausse se poursuit avec la plus grande vigueur, facilité par la liquidation non encore terminée des opérations engagées pour fin décembre. Il y a eu aujourd'hui de nombreux rachats volontaires ou forcés de vendeurs à découvert. Le 5 0/0 s'est élevé à 106.15, on cote le 3 0/0 à 71.50 et le 5 0/0 italien à 73.05. Les actions du Crédit foncier sont au contraire de plus en plus lourdes, elles ont fléchi à 615. Un article publié par le *Times* sur cette grande institution de crédit dépeint sa situation, sous les couleurs les plus sombres. D'après lui, le capital-action serait gravement compromis ; les chiffres qu'il contient doivent évidemment être soumis au contrôle le plus sérieux avant d'être acceptés, s'agissant de notre seconde institution de crédit. Les lecteurs de ce journal, renseignés depuis longtemps sur les embarras devant résulter pour le Crédit foncier de son opération égyptienne, seront éclairés sur la valeur réelle de ses actions. On demandait les actions du chemin de fer Est algérien à 497.50. Il faudra probablement les payer au-dessus de 500 dès la semaine prochaine.

Nous nous empressons d'annoncer la prochaine arrivée de M. MEYER, oculiste-opticien de Paris. Nous croyons pouvoir nous abstenir de tous les éloges dus à la célébrité de M. MEYER. Nous félicitons les personnes dont la vue est affaiblie, fatiguée ou malade, ainsi que les presbytes, les myopes et les louches (*strabisme*), d'une aussi bonne fortune. — Les succès obtenus par M. MEYER sont incontestables ; beaucoup de personnes dans notre département lui doivent une amélioration sensible ou une guérison complète obtenue par sa méthode et par ses verres. — M. MEYER recevra à Saumur, hôtel de Londres, les 14, 15, 16 janvier.

**Refusez les contrefaçons.**  
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique **Revalescière Du Barry**, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

**REVALESCIÈRE**

Du **BARRY**, de Londres

La **REVALESCIÈRE DU BARRY** est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysentérie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, agueurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardes, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérangement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe,

rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'halète et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Elle raffermi les chairs des personnes affaibles ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 89,625.

Avignon, 18 avril 1876.

Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La **Revalescière Du Barry** m'a guéri, à l'âge de 61 ans, d'une maladie épouvantable de vingt ans. — J'avais des oppressions les plus terribles et faiblesses à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes

avaient échoué, la **Revalescière** m'en a sauvé complètement en six semaines.

BOREL, née CARBONNETY, rue du Balai, 11.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Isles (Saône-et-Loire).

Monsieur. — Dieu soit béni, la **Revalescière Du Barry** a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69,719.

**HYDROPHISIE, RÉTENTION.** — Trois personnes en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, elle les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, elle produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les **Biscuits de Revalescière** enlèvent toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La **Revalescière** rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est La **Perfection de Chocolat Du Barry.**

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDARD, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

CHEMIN DE FER DE POITIERS.

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 30 m. soir.	7 h. 40 m. soir.
11 — 30 — —	9 — 7 — —	11 — 41 — —	

Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	9 h. 37 m. matin.	3 h. 30 m. soir.	7 h. 39 m. soir.
10 — 45 — —	7 — 39 — —	11 — 18 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

2 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 45 minutes du matin, (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.	
6 — 45 — —	1 — 10 — —	1 — 36 — —	soir, — — —
9 — — — —	4 — 10 — —	7 — 15 — —	express, omnibus, (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		9 heures 40 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 21 — —	12 — 40 — —	12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
9 — — — —	1 — 44 — —	10 — 28 — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 46.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JANVIER 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 % jouissance décembre.	71	30	05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. 1. nov.	725			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	890		19 75
4 1/2 % jouiss. septembre.	102	50		Crédit mobilier	145	2	50	Crédit mobilier esp., 1. juillet.	592	50	21 25
5 % jouiss. novembre.	106	15	89	Crédit foncier d'Autriche	475		5	Société autrichienne, 1. janv.	535		3 75
Obligations de Trésor, 1. payé.	495			Charentes, 400 fr. p. j. août.	345			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	931			Est, jouissance nov.	848		5	Orléans	331		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	500	3		Paris-Lyon-Méditerranée, 1. nov.	1015		3 75	Paris-Lyon-Méditerranée	239		
1865, 4 1/2 %	507	50		Midi, jouissance juillet.	787	50	2 50	Est	330		
1869, 3 %	390			Nord, jouissance juillet.	1385			Nord	332		
1871, 3 1/2 %	378			Orléans, jouissance octobre.	1061	25	3 75	Ouest	351	25	
1875, 4 %	489	1	45	Ouest, jouissance juillet, 65.	675		10	Midi	327	50	
Banque de France, 1. juillet.	3500			Vendée, 350 fr. p. j. jouiss. janv.	4			Deux-Charentes	188	75	
Comptoir d'escompte, 1. août.	673	50		Compagnie parisienne du Gaz.	1392	50	2 50	Vendée	240		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	347	50		Société Immobilière, 1. janv.	15		1	Canal de Suez	630		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	375			C. gén. Transatlantique, 1. juill.	300	25					
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	620										

Etude de **M<sup>e</sup> ALBERT**, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-et-un décembre mil huit cent soixante-seize, entre **M. Frédéric-Anatole Baillergeau**, propriétaire, demeurant à Saumur, et **M. Emile Leroux**, ancien notaire, demeurant à Saumur, ce dernier en sa qualité de conseil judiciaire dudit **M. Anatole Baillergeau**;  
Il appert que main-levée a été prononcée du conseil judiciaire dont **M. Frédéric-Anatole Baillergeau** avait été pourvu, par jugement, en date du vingt-quatre août mil huit cent soixante-douze.  
Pour extrait certifié conforme, par moi, avoué-licencié soussigné,  
Saumur, le quatre janvier mil huit cent soixante-dix-sept.  
(7) **L. ALBERT.**

Etude de **M<sup>e</sup> LE BLAYE**, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Commune de Vernantes.

**FERME DE BEUCORNU**  
Près le village de Brigné.  
Comprenant 21 hectares 72 ares.

**LA PIÈCE DE LA GUIONIÈRE**  
OU DU CHÊNE-QUANTIN.  
Contenant 3 hectares 6 ares.  
S'adresser à **M<sup>e</sup> BOUCHET**, rue Beaupaire, n° 41, ou audit notaire.

Etude de **M<sup>e</sup> CLOUARD**, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
De suite, en totalité ou par parties.

**GRANDE MAISON**  
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55.

Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse, plusieurs caves, lieux à l'anglaise, tous les appartements sont parquetés.  
S'adresser à **M. CHEVALIER**, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à **M<sup>e</sup> CLOUARD**, notaire. (190)

Etude de **M<sup>e</sup> LAUMONIER**, notaire à Saumur.

**VENTE AU DÉTAIL**  
DU

**CLOS DU PAVEMENT**  
Dépendant de la propriété de **M. de Messelé**, commune de Chacé.

Ce clos contient : bâtiments d'habitation, caves, cour, jardin et 4 hectares 15 ares environ de terre, avec 110 mètres de façade de terrain propre à construire, sur la route de Saumur à la Motte-Bourbon, vis-à-vis la station de Chacé-Varrains.  
S'adresser, soit à **M. GIRAULT**, maire de Veniers, soit à **M. VOISIN**, de Loudun, qui se trouvera, les samedis, en l'étude de **M<sup>e</sup> Laumonier**, notaire, et le dimanche 21 janvier 1877, à Chacé, à la maison de maître de la propriété; soit à **M<sup>e</sup> LAUMONIER**, notaire. (9)

Etude de **M<sup>e</sup> LAUMONIER**, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
LE

**PARC DE VARRAINS**  
Clos de murs.

D'une superficie de 8 hectares, dont 3 hectares à exploiter de suite.  
1,061 pieds de chênes futaie.  
S'adresser à **M<sup>e</sup> LAUMONIER**, notaire, et, pour visiter, à **M. CHEVALLIER-PASQUIER**, négociant à Varrains.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1878.

**MAISON**  
Très-propre au commerce.

Précédemment occupée par **M. Gilbert-Fauvel** et formant l'angle de la rue de la Comédie et de la rue de la Cour-Saint-Jean.  
S'adresser à **M. BOUTET-BRUNEAU**, ou à **M<sup>e</sup> LAUMONIER**, notaire à Saumur. (11)

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT,

**UNE BELLE MAISON**  
Située rue de Poitiers, n° 35.

Avec sortie sur le Champ-de-Foire.  
S'adresser à **M. PRION**, commissaire-priseur, rue de la Comédie, à Saumur. (688)

**APPARTEMENT ET CAVE**

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT.

S'adresser à la Retraite. (644)

**GRAND HOTEL DE LONDRES**  
**A SAUMUR.**

M. MEE a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que les bruits malveillants qui circulent ne sont pas fondés, et que, loin de quitter prochainement l'**HOTEL DE LONDRES**, il vient au contraire de renouveler son bail pour une période de quinze années.  
M. MEE demande un apprenti en cuisine. (573)

**RIELLANT**

DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**DREYFUS FRÈRES & Co**  
DEPARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN, Concessionnaires du

**GUANO DU PEROU**

Loi du 11 Novembre 1869

**GUANO DISSOUS DU PEROU**

Convention du 18 Avril 1874

**DÉPÔTS EN FRANCE**  
Bordeaux, chez **M. SANTA COLOMA** et Co.  
Brest, chez **M. E. VINCENT.**  
Cette, chez **M. A.-G. BOYE** et Co.  
Cherbourg, chez **M. Ernest LIAIS.**  
Dunkerque, chez **M. C. BOUTRON** et Co.  
Hâvre, chez **M. E. FICQUET.**  
Landerneau, chez **M. E. VINCENT.**  
La Rochelle, chez **M. FAUSTIN.**  
Lyon, chez **M. Marc GILLIARD.**  
Marseille, chez **M. A.-G. BOYE** et Co.  
Metz, chez **M. DE BARRE.**  
Nantes, chez **M. JAMONT** et **HUARD.**  
Paris, chez **M. A. MOSNERON-DUPIN**.  
St-Nazaire, **M. JAMONT** et **HUARD.**

**CAISSE SAUMUROISE**

**L. LE BRAS, BANQUIER**

18, Rue Beaupaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.  
Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.  
Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.  
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.



**BIBERON POMPE MONCHOVAUX**  
Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garanti).  
Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.

Fabrique à Laon (Aisne).  
Dépôt général à Paris, rue de Joux, 7, Pharmacie Centrale de France.  
Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-bouteilles.  
Se trouve à Saumur, chez **M. NORMANDINE**, pharmacien ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons. (660)

**AMER PICON**  
DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN  
Tonique et Hygiénique  
Supérieur à tous Bitters connus  
1<sup>re</sup> médaille à toutes les Expositions  
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE  
DANS TOUS LES CAFÉS  
Entrepôt général en France et l'Export  
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLIÈRE

**PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.**  
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de **C. ROUXEL**; le flacon d'essai: 2 fr. — Savon Portugais de **C. ROUXEL**, glycère-phénique, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de **WATRIN**, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liment **Boyer-Michel**, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et **Sel Brochet**, pour guérir les engelures en deux heures.  
DÉPÔT à SAUMUR: Pharmacie **PERDRIAU**. (894)

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Japon  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de P. GODET.